

CALENDRIER EXAMENS SEMESTRE 6 - L3 HISTOIRE

SEMESTRE 6							
Code UE	LISTE ELEMENTS	ECTS	COEFF	DATE	HORAIRE	ENSEIGNANT	SALLE
MAJEURES							
L30H6A01	L'orient Romaine de la fin de la république à l'Empire	4	4	27/03/2024	7H30-10H00	Pelat MATHIEU	S.46
L30H6A02	Architecture et urbanisme en Grèce et à Rome	3	3	21/03/2024	12H45-15H30	Pelat MATHIEU	S.42
L30H6A03	Villes, Economie et échanges, Xe-Xve s.	3	3	26/04/2024	8H00-11H00	Serge BOUCHET	A.1
L30H6A04	Cultures, images et représentations du monde (laissée en majeure pour les historiens et proposée en mineure pour les autres)	3	3	05/04/2024	8h00 - 12h00	Serge BOUCHET	A.GENEVAUX
L30H6A05	Historien dans la société	2	2	23/04/2024	8h00 - 12h00	Serge BOUCHET	A.1
L30H6A07	Renforcement de la langue orale et écrite	1	1	DEVOIR A RENDRE		Cédric RAMIREZ	
L30H6A06	Méthodologie : histoire et mémoire + participation aux manifestations scientifiques	2	2	16/04/2024	14h00-16h45	Phillipe LE-TREGUILLY	A. CADET
MINEURES : 1 mineure au choix							
L30H6I01	Prépro patrimoine archéologique	6	6	10/04/2024	8H30-12H30	MOTTE ET LACHERY	S.46
L30G6I01	Questions aux concours 2	6	6	12/04/2024	10H00-12H30	Pelat MATHIEU	S.52
L30T6INS	INSPE: métiers de l'enseignement 1er degré	6	6				
COMPETENCES TRANSVERSALES							
L30T6SAN	Anglais	2	2	26/04/2024	16H15-19H30	SARKAR SAYAK	A. GENEVAUX(ECRIT)
				12/04/2024	15h00 - 16h30		S.52 (ORAL)
L30T6SES	Espagnol	2	2	26/04/2024	13H30-15H30	VITRY DIDIER CHRISTIAN	A.5

01/03/2024

21/03/2024

25/03/2024

MODIFICATIONS / NOUVELLES INFORMATIONS

Fait le 22/02/2024

RAPPEL : La sortie n'est autorisée qu'après une durée d'une heure, provisoire ou définitive, et sur avis de l'enseignant(e) responsable. Les sorties se font à tour de rôle.

Aucun objet personnel n'est autorisé sur la table : trousse, téléphones portables, ordinateur (sauf nécessité pour l'épreuve), dossiers, papiers etc. seront rangés dans le sac personnel de l'étudiant(e). Chaque étudiant(e) dépose son sac dans un endroit de la salle indiqué par les enseignant(e)s. Aucune communication est autorisée entre les étudiant(e)s, après le début de l'épreuve, sauf avis contraire des enseignant(e)s.

Voir les informations en ANNEXE 2 du Règlement des études de l'UFR LSH.